



International Organization for Migration (IOM)
Organisation internationale pour les migrations (OIM)
Organización Internacional para las Migraciones (OIM)

COMITE PERMANENT DES PROGRAMMES ET DES FINANCES

NEUVIEME SESSION

1^{er}-2 novembre 2011

SCPF/66
DISTRIB. RESTREINTE

Original : anglais
10 octobre 2011

GROUPE DE TRAVAIL SUR LA REFORME BUDGETAIRE

RAPPORT

(présenté par le Président du Groupe de travail)

GROUPE DE TRAVAIL SUR LA REFORME BUDGETAIRE RAPPORT

Contexte

1. Eu égard à la croissance que l'Organisation a enregistrée ces dernières années, l'Administration a attiré l'attention des Etats Membres sur les ressources, sollicitées à l'extrême, disponibles pour le financement de la structure de base. Pour trouver une solution durable au problème de financement de la structure de base, le Comité permanent des programmes et des finances (CPPF) a, en mai 2010, créé le Groupe de travail sur la réforme budgétaire, ouvert aux Etats Membres intéressés, sous la présidence du Président du CPPF. Ce Groupe a été chargé d'examiner la question de la réforme budgétaire et de présenter des recommandations au CPPF.

2. Un rapport d'étape (SCPF/53) a été présenté à la septième session du CPPF en novembre 2010, qui décrit le mandat et l'ordre du jour du Groupe de travail. Un addendum à ce rapport (SCPF/53/Add.1), diffusé en janvier 2011, donne des précisions sur les discussions initiales consacrées aux fonctions essentielles et aux autres sources possibles de financement de la structure de base. Un autre rapport (SCPF/63) a été présenté à la huitième session du CPPF en mai 2011, qui résume les progrès réalisés dans l'intervalle et comprend en annexe un document de réflexion qui énonce les questions à examiner et les mesures suivantes à prendre.

Avancées et initiatives récentes

3. Depuis la présentation du dernier rapport au CPPF, en mai, les travaux du Groupe de travail ont considérablement progressé sur les trois principaux domaines d'action, à savoir : a) l'examen des propositions relatives à d'autres sources de financement ; b) l'examen de la création d'un mécanisme de financement des situations d'urgence migratoires ; et c) l'examen des résolutions et mécanismes budgétaires existants en vue de les actualiser et de les fusionner. Des réunions ont eu lieu les 29 juin et 27 septembre 2011, au cours desquelles des documents traitant de ces mesures ont été examinés et débattus.

4. En ce qui concerne les autres sources de financement, diverses possibilités intéressantes ont été étudiées : ajouter les contributions des nouveaux Etats Membres à la partie administrative du budget ; encourager les contributions volontaires sans affectation spéciale ; mobiliser d'autres donateurs et pays, nouveaux et non traditionnels ; faire une large place au financement par le secteur privé et les particuliers ; et favoriser le recrutement d'experts associés représentant diverses régions géographiques pour renforcer les fonctions. Une attention particulière a été portée à la proposition d'ajouter les contributions des nouveaux Etats Membres à la partie administrative du budget, étant donné que sa mise en œuvre nécessiterait l'adoption d'une résolution du Conseil. Un document (SCPF/68) a été élaboré pour présentation au CPPF, qui expose les modalités de calcul et contient le projet de résolution pertinent pour approbation. Si le document et la résolution sont approuvés par le CPPF, ils seront présentés au Conseil pour adoption en décembre 2011.

5. Concernant la création d'un mécanisme de financement des situations d'urgence migratoires, le Groupe de travail a amplement débattu des principes de fonctionnement, examinant notamment ses liens avec le Fonds central pour les interventions d'urgence des Nations Unies (CERF) et d'autres mécanismes de financement. Les récentes évacuations

d'urgence de Libye ont servi de toile de fond aux discussions et mis en relief la nécessité d'un tel mécanisme. Doté de ressources suffisantes, celui-ci conférerait à l'OIM la flexibilité nécessaire pour intervenir immédiatement dans des crises entraînant des migrations internationales. Un document détaillé, comportant diverses suggestions et modifications proposées par le Groupe de travail, a été élaboré. Ce document (SCPF/67), qui sera présenté au CPPF, contient un projet de résolution pour approbation. Si le document et la résolution sont approuvés par le CPPF, ils seront soumis au Conseil pour adoption en décembre 2011.

6. Pour ce qui est de la révision et du fusionnement des résolutions et mécanismes budgétaires existants, un Comité de rédaction a été créé pour examiner cette question d'une manière neutre, comme convenu, en s'inspirant des pratiques suivies dans des organismes comparables des Nations Unies. Le Comité de rédaction a commencé ses travaux, avec l'appui technique de l'Administration, et a tenu trois réunions à ce jour. Il est prévu que cet examen s'achève au début de l'année prochaine, et que le Groupe de travail présente ses recommandations au CPPF en mai 2012. Le résultat escompté devrait être un document contenant les résolutions et mécanismes existants et actualisés, qui seraient regroupés dans une résolution d'ensemble.